

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 60607**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MONT-DENIS****COMMUNE DE VAL CENIS****Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	30/08/2023
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois calendaire activités économique
Date limite de réception propositions	30/09/2023
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : Val Cenis Adresse : Lieu-dit : sous la maison rouge Références cadastrales : section 143I n°115 n° 116
Activité sollicitée par le demandeur	Pose de caméras pour surveiller le niveau d'enneigement.
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	A coté du barrage du Mont-Cenis
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : cinq ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute de Mont-Cenis soit le 31/12/2044
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier <i>Indemnisation des éventuelles pertes de production</i> Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : - Maturité du projet

	<ul style="list-style-type: none">- Faisabilité du projet- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature Dossier 60607</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux